



**Monsieur Renaud MUSELIER**

Président de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur

Député européen

Marseille, le 30 mai 2017

**Par la présente, la CGT dépose un préavis de grève couvrant l'intégralité des personnels du Conseil Régional PACA pour la journée du 8 juin 2017 de 0h00 à minuit.**

Dans son discours d'investiture du 29 mai 2017, Renaud MUSELIER, nouveau Président de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur a notamment déclaré vouloir « *faire de la collectivité un lieu de bien-être au travail* ». Cela ne peut être pour la CGT un effet de tribune non suivi de fait.

**Le bien-être n'est pas un mot qui se proclame**, il ne dépend pas de la force avec laquelle on dit son amour des agents mais bien de **décisions concrètes de rupture avec la politique de ressources humaines menées dans la collectivité** : arrêt des suppressions d'emplois et créations d'emplois, abrogation de la délibération imposant la révision du temps de travail, respect des règles de mobilité, prise en compte des revendications des agents et de leurs organisations représentatives, arrêt des promotions et avancement sur critères non objectifs.... La liste est longue tant le mal être est profond et les blessures entre les agents et leurs hiérarchies criantes.

Le bien-être passe également par **l'arrêt de la déstabilisation permanente** ! Déstabilisation tout d'abord des plus précaires : multiplication des contrats courts, contrat renouvelé à la dernière minute, pression accrue sur les contractuels car les plus fragiles. Déstabilisation également par la forme de management choisie s'approchant de la méthode du Lean management tristement connue pour les désastres causés sur les salariés et agents.

La nouvelle Présidence de la République et les projets du gouvernement MACRON (s'il est prolongé au-delà du 18 juin) en matière de droit du travail et de fonction publique territoriale vont accentuer la souffrance et la casse du statut et du service public. Si l'exécutif régional entend appliquer les propos de **Monsieur MUSELIER**, il **devra entrer frontalement en opposition avec la ligne gouvernementale et être un rempart social** pour les plus de 6.000 agents de la collectivité.

**La CGT propose une première base de négociations avec notre employeur pour que règnent le bien-être, le respect du travail des agents et de leur dignité :**

- Avoir une délibération abrogeant la délibération du 3 novembre 2016 imposant la révision du temps de travail aux agents des services. Retrouver nos jours de congés et nos 35h !
- Recruter le personnel nécessaire pour satisfaire les congés et demande de temps partiel des agents en poste.

- Revenir à des horaires compatibles avec la vie de famille et accepter les aménagements d'horaire.
  - Validation de congés avec date butoir.
  - Prendre en compte le travail réel : traitement des mails, temps de déplacements... sont du temps de travail que notre employeur décompte systématiquement de nos horaires.
  - Arrêt de la chasse aux temps morts et considération des temps de pause.
  - Arrêt des réunions tardives empiétant sur la vie privée
  - Respect des emplois du temps
  - Ouverture de discussion sur l'organisation du temps de travail des agents d'accueil de nos bâtiments
  - Stop à la surcharge de travail, aux objectifs inatteignables et aux injonctions contradictoires.
  - Arrêt du management autoritaire. Revenir à un travail d'équipe, en confiance.
  - Mise à disposition d'un ordinateur pour pouvoir accéder à la messagerie professionnelle sur le temps de travail pour les agents du service général dans les lycées
  - Revenir à la promotion à l'ancienneté avec 100% de ratio
  - Retrouver les « jours retraite » pour compenser la non possibilité de la prime de départ en retraite dans la fonction publique territoriale.
  - Pouvoir accéder aux formations demandées
  - Arrêter de modifier en permanence l'organisation du travail.
  - Ouverture de locaux syndicaux dans tous les bâtiments.
  - Application d'un droit de veto par les OS lors des instances avec obligation de la collectivité de tenir compte des améliorations à apporter
  - Toute réorganisation même minime doit passer en CHSCT.
  - Donner plus de poids aux préconisations des élus du personnel
- **Arrêt des suppressions d'emplois. Embauche de personnel dans tous les services et lycées.**
  - **Lancer un plan de déprécarisation**
- **Départ à la retraite à 60 ans à taux plein et à 55 ans pour les métiers pénibles.**
  - **Salaire minimum de 1600 € net en début de carrière. Augmentation du point d'indice. Doublement des salaires entre début et fin de carrières.**

Pour la CGT des personnels de la Région PACA

**SYNDICAT CGT**  
**DÉS PERSONNELS DU CONSEIL RÉGIONAL**  
 Hôtel de la Région - 27 place Jules Guesde  
 13481 MARSEILLE cedex 20  
 Tél. 04 91 57 56 58 - Fax 04 91 57 51 95  
 cgt@regionpaca.fr

Yves COUSTON, secrétaire général